

Mise à jour sur les réévaluations

Présentation au
Comité consultatif de gestion économique
Le 8 novembre 2004
John Worgan



Health
Canada

Santé
Canada

Programme de réévaluation de l'ARLA

- Directive d'homologation DIR2001-03
- 4 programmes (1) RED de l'EPA, (2) Examen de l'ARLA, (3) FQPA, (4) Examen spécial
- Fondé sur les évaluations internationales
- Décisions prises en même temps ou presque au même moment que l'EPA, harmonisées si possible

Calendriers des réévaluations

- 401 matières actives homologuées avant 1995
- La date cible de l'EPA est 2006 pour les produits chimiques destinés à un usage alimentaire et 2008 pour ceux destinés à un usage non alimentaire.
- Les calendriers de l'ARLA sont liés à ceux de l'EPA.

Rapports de réévaluation

- Plan de travail annuel
- Liste des 401 matières actives
- Rapport annuel sur le progrès
- Lien à la page Web du programme de réévaluation

Harmonisation

Deux projets de l'ALENA pour assurer la coordination

- Réévaluation coopérative des APBQI
- Coordination de la réévaluation/Activités d'homologation continue
 - conférences téléphoniques mensuelles
 - discussions scientifiques continues
 - documents « FQPA »

- LMR

Activités additionnelles de l'ARLA

- L'ARLA a assisté aux réunions d'examen des homologations de la United States Environmental Protection Agency.
- Le 19 mai 2004 – ARLA – Réunion sur la gestion des résultats de la réévaluation.
- Réunion/conférence téléphonique trimestrielle avec les intervenants – en cours d'établissement.
- Groupe de travail *ad hoc* de transition des questions, par ex. l'azinphos-méthyl.

État actuel

Décisions relatives aux pesticides plus anciens en date du 30 septembre 2004	Décisions complétées ou proposées	Décisions proposées en cours**	Total des décisions
Matières actives traitées	136	25	161
Abandonnées/ Retirées par le titulaire d'homologation	71	S. O.	71
Abandon graduel (ou proposition d'abandon graduel) découlant des résultats de l'examen de l'ARLA	8	S. O.	8
Homologation continue – modifications à l'étiquette	54	25	79
Homologation continue – aucune modification à l'étiquette	3		3